



# Atelier CSRP

## Les pêcheries Artisanales en Afrique de l'Ouest

*Dakar, 23-26 avril 2013*

### Etat de l'Art sur la cogestion des pêches

### Cogestion et gestion des pêches

*Cogestion et fonctions de gestion des pêches, cycles de cogestion, outils d'aides à la cogestion*

*Yan Giron (ARMERIS)*



# La cogestion dans la gestion des pêches

Deux outils méthodologiques au service de la conception et l'opérationnalisation des approches de cogestion

1. Les fonctions de gestion
2. Les cycles de cogestion
3. Focus sur 2 points techniques de gestion [application cogestion contrôle et surveillance, mesures de gestion]



# 1. Les fonctions de gestion des pêches

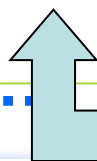
- Gestion des pêches : ne pas confondre activités de cogestion et fonctions de gestion
- Utiliser un support fonctionnel pour faire le point



# Exemples d'activités de cogestion

[Pomeroy and Rivera-Guieb, 2006]

Partie prenante	Activités lors de l'élaboration	Activités lors de la mise en œuvre
<b>Communautés ou associations de pêcheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation à la négociation et à l'élaboration du plan</li><li>■ Contribution à la formulation des objectifs du plan</li><li>■ Apport d'informations et de commentaires sur le projet de plan</li><li>■ Contribution à la déclaration de mission (mission statement)</li><li>■ Organisation de réunions</li><li>■ Participation au schéma d'organisation de la cogestion</li><li>■ Elaboration d'un consensus communautaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation à la mise en œuvre du plan</li><li>■ Conformité aux règles et réglementations</li><li>■ Participation au suivi de la mise en œuvre du plan</li><li>■ Participation active aux activités d'éducation et de formation</li><li>■ Propositions en matière de développement et de moyens d'existence</li><li>■ Apports d'informations et de commentaires sur la mise en œuvre du plan</li></ul>
<b>Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Apport d'un cadre législatif, de politique publique et de planification</li><li>■ Participation à la négociation et à la planification</li><li>■ Assistance pour identifier les sources de financement</li><li>■ Participation à l'organisation de la cogestion</li><li>■ Convocation et tenue de réunions</li><li>■ Clarification des responsabilités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Aide à la mise en œuvre du plan</li><li>■ Institutionnalisation d'une structure pour la mise en œuvre du plan</li><li>■ Rédaction et approbation des lois décrets ou ordonnances</li><li>■ Assistance et aide en matière de collecte de fonds</li></ul>



Communautés ou associations de pêcheurs, gouvernement, agents extérieurs, autres parties prenantes



# Une grille des fonctions de gestion

Grandes familles de fonctions associées à la gestion des pêches	Intitulé de la fonction associée à la gestion des pêches
Aide à la décision	Acquisition de la connaissance de base
	Système d'information
	Système expert
Décision	Définition d'une ligne directrice
	Prise de décision stricto sensu
	Définition de règles administratives
Mise en œuvre opérationnelle des décisions	Le suivi et l'application des règles (surveillance et contrôle)
	La capacité juridique à sanctionner les contrevenants
	La capacité à appliquer les décisions de justice



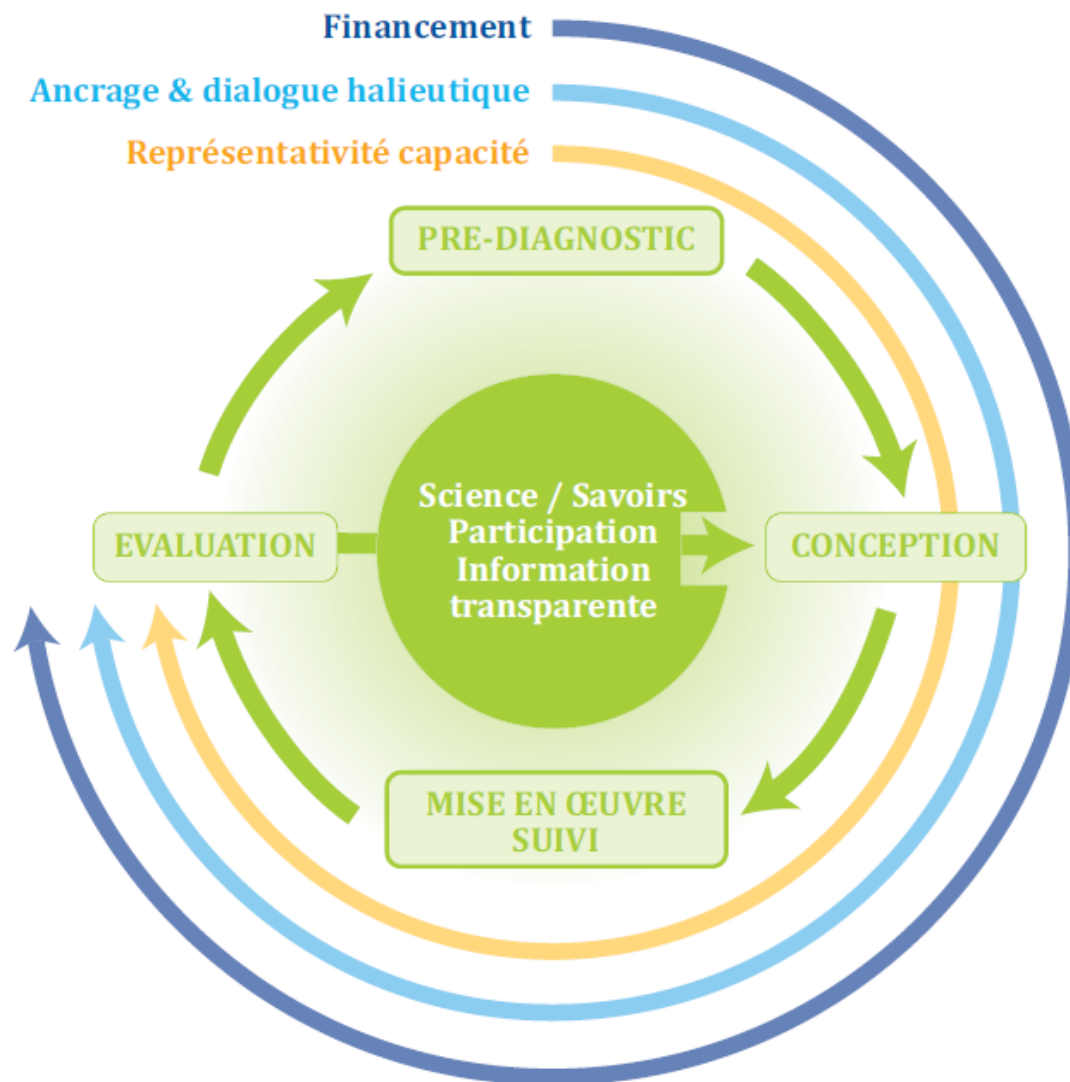
# A quoi ça sert ?

- **Positionner les problématiques et les actions de cogestion :**
  - gestion halieutique, technique, ancrage institutionnel
  - Activités spécifiques au processus de cogestion
- **Qui fait quoi ?**
- **Ne rien oublier**
- **Comment on partage et on cogère**





## 2. Des cycles de cogestion





# L'entité de cogestion


## Représentativité capacité

- Gère et pilote le processus de cogestion
- Attention :
  - Représentativité suivant types de cogestion, échelles et parties prenantes
- Fixe : l'organisation et convention de cogestion

[Margoluis et Salafsky, 1998 | Pomeroy and Rivera-Guieb, 2006 | Berkes et al, 2001 | Fargier, 2012 ]





 **Renforcer l'entité de cogestion par une représentativité et une mobilisation adéquate des parties prenantes (ER 6)**



# Renforcer l'entité de cogestion

- **Parties prenantes : les identifier et spatialiser + gouvernances existantes**
- **S'assurer représentativité**
- **Privilégier modalités locales compatibles avec cogestion**
- **Mobiliser toutes les parties prenantes concernées**
- **Le faire selon l'échelle et les unités de gestion locale, nationale, transnationale**
- **Le faire selon les différentes phases de cogestion avec 2 statuts (observateur ou décideur)**



# Convention de cogestion

- Accord sur les règles et procédures de négociation et décision (transparence)
- Responsabilités
- Choix de l'unité de gestion
- Plan ou projet de cogestion
  - [objectifs, résultats attendus, financier, échéancier, activités, suivi évaluation, diffusion, information]
  - Inclut l'animation, apprentissage, partage

Représentativité capacité

Financement

Science / Savoirs  
Participation  
Information  
transparente

[DENR et al, 2001 | Pomeroy and Rivera-Guieb, 2006 | Borrini-Feyerabend et al, 2000]



 **Consolider l'organisation de la cogestion et préciser un plan d'action (ER 7)**



# Organisation de la cogestion et plan de gestion

- Rechercher simplification
- Garantir la transparence négociation/décision
- Clarifier les responsabilités
- Encourager synergies institutionnelles/échelles
- Adéquation activités / faiblesses dans les fonctions de gestion
- Privilégier apprentissage collectif pour permettre évolutivité
- Intégrer dans le plan :
  - Suivi / évaluation
  - Information
  - Diffusion / vulgarisation recherche et savoirs trad.
  - Système expert adapté à la cogestion
- Faire valider le plan pour son appropriation
- Mettre en place animateur
- Assurer financement durable



# PHASE 1

PRE-DIAGNOSTIC

Financement

Ancrage & dialogue halieutique

Représentativité capacité

- Clarification des enjeux et identification précise du problème halieutique et des problèmes de gouvernance
- Choix préliminaire du type de cogestion
- Création de l'entité de cogestion et convention de cogestion préliminaire





➡ Produire un pré-diagnostic à partir des données sur les socio-écosystèmes concernés (ER 5)



# Produire le pré-diagnostic

- Identifier précisément le problème de gestion des pêches et le lien avec la cogestion
- Relier objectivement le problème aux failles éventuelles du système de gouvernance existant
- Définir les grands enjeux de cogestion
- hiérarchiser les objectifs en relation avec fonctions de gestion des pêches
- Choisir le type de cogestion adapté aux problèmes de gestion et aux enjeux en le justifiant / échelle, articulation entre échelles, parties prenantes et leurs choix



## CONCEPTION

# Phase 2

Financement

Ancrage & dialogue halieutique

Représentativité capacité

- Rédaction participative et validation du plan de cogestion
- Finalisation de l'entité de cogestion
- Finalisation des règles de fonctionnement et des processus de cogestion
- Formalisation du processus



# Phase 3

MISE EN ŒUVRE  
SUIVI

Financement

Ancrage & dialogue halieutique

Représentativité capacité

- Déroulement des activités
- Création des éléments de reporting
- Animation et information [confiance et transparence]



➡ **Consolider une mise en œuvre transparente et adaptative de la cogestion ainsi qu'une information adaptée aux différentes échelles (ER 8)**

➡ **Mettre en place un dispositif de suivi – évaluation orienté vers la cogestion (ER 10)**



# Consolider une mise en œuvre transparente

- Utiliser des cycles successifs à complexité croissante
- Assurer coordination des mesures dans temps et espace
- Formaliser régulièrement processus et évolution responsabilités
- Assurer la transparence durant les transitions et renouvellement instances
- Maintenir information sur la durée accessible à tous
- Valoriser les savoirs traditionnels
- Impliquer chercheurs et experts dans vulgarisation
- Utiliser la communication accessible à tous pour le reporting de la démarche et ses règles
- Assurer le financement durable de la cogestion





# Dispositif suivi-évaluation orienté cogestion

- Système d'indicateurs spécifiques cogestion et dispositif de collecte/renseignement continu
- Produire les indicateurs nécessaires à une analyse coûts/bénéfices :
  - Performance
  - Processus
  - Résultats
  - Impacts socio-éco et enviro
- Diagnostic effectivité des activités (écart entre réalisé et programmé)
- Adapter le plan de travail annuel en fonction de cela et les allocations de ressources/activité
- Privilégier l'avancement pas-à-pas pour assurer l'apprentissage et l'évaluation des processus



# Phase 4

Financement

Ancrage & dialogue halieutique

Représentativité capacité

## EVALUATION

- **Processus participatif**
- **Objectif : mesurer les progrès en matière de processus de cogestion**
  - Résolution du problème de gestion des pêches
  - Amélioration du processus et des fonctions de gestion des pêches [aide à la décision - décision – mise en œuvre de la gestion]
  - Fonctionnement de la cogestion : apprentissage collectif, participation, gouvernance, ancrage institutionnel, financement, représentativité, ...
- **Quelle suite donner** [cogestion itérative, diffusion, consolidation institutionnelle]



### 3. Focus sur 2 points techniques

1. Cogestion, contrôle et surveillance et application des réglementation
2. Les mesures techniques d'aménagement des pêches applicables à la cogestion et les mesures compensatoires



## 3.1 Cogestion, contrôle et surveillance et application des réglementation

- Ne pas confondre avec surveillance participative
- **Nécessite** [Oposa, 1996]:
  1. Assentiment des populations
  2. Promotion de l'application volontaire
  3. Prise en compte sensibilités socio culturelles
  4. Pratique d'une sanction publique officielle

👉 Optimiser l'application des réglementations, le contrôle et la surveillance (ER 9)



# Application réglementation Contrôle et Surveillance (C & S) de la cogestion

- Définir les rôles respectifs des parties prenantes
- Former les nouvelles parties prenantes / décision, réglementations, C & S
- Développer les synergies entre dispositifs C&S modernes et traditionnels
- Adopter sanctions dissuasives modulées suivant gravité des fautes et évoluant dans le temps
- Mobiliser les fonds nécessaires pour C&S, y compris issus des amendes
- Mettre en place moyens optimisés coûts/efficacité de surveillance
- Communiquer sur les résultats des activités de surveillance, fraude, pénalités pour transparence et sentiment de justice pour ceux qui suivent les règles



## 3.2 Les mesures techniques d'aménagement des pêches applicables à la cogestion (1)

- Dans l'aménagement conventionnel :
  - Licences de pêche
  - Limitation de l'effort de pêche
  - Restrictions d'engins
  - TAC et Quotas
  - Limitation de la capacité de pêche
  - Mesures d'aménagement traditionnel (droits d'usages territoriaux combinés à fermetures temporaires, interdictions d'engins)





## 3.2 Les mesures techniques d'aménagement des pêches applicables à la cogestion (2)

- **Comment mettre en place des mesures contraignantes et acceptables ?**
  - gérer la transition
  - favoriser la reconversion ou la fin d'activité
- **Difficultés d'application** [mesures compensatoires]:
  - Viabilité des mesures compensatoires, dépendance à l'activité de pêche, respect du principe de compensation

☞ Clarifier les limites, le cadre d'application et la nature des mesures compensatoires et d'accompagnement associées à des réductions de capacités dans un système géré (ER 11)



# Clarifier l'application des mesures contraignantes et compensations

- **Attention : co-responsabilités pêcheurs et acteurs et contournements des mesures possibles et multiples**
- **Ne pas entrer dans le jeu du donnant-donnant sans minimiser pour autant contraintes d'application**
- **Gestion drastique de crise**
  - Exclusion de la pêche avec compensation (réduction de capacité)
  - En cogérant la surcapacité/stocks avec un très bon système de surveillance et forte réactivité / avis scientifique et mesures de gestion
- **Attention à l'inefficacité des mesures compensatoires, en tant que telles et aussi par rapport aux mesures de gestion**



# ATTENTION

- **Importance de la nature du socio-écosystème qui conditionne :**
  - Type de cogestion,
  - Cycles de cogestion,
  - Mesures de gestion,
  - Mesures compensatoires